

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Michel Ponchant,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitré, à Didier Guillaume.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 17

Restauration collective : convention 2025 avec la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CC CVL n°2025-61 du 11 mars 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/17/B du 27 mai 2025 portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2024/18/CS du 18 octobre 2024 relative à la rétribution des services du PNR LAT ;

Vu la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi EGAlim » ;

Vu la loi du 24 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et résilience » ;

Considérant que l'action consistant à accompagner les établissements de restauration collective à la échelle de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire (CC CVL) vise à concourir aux objectifs du Plan climat Air-Energie Territorial (PCAET) porté par la CC CVL.

Considérant que l'action consistant à accompagner les établissements de restauration collective à l'échelle de la CC CVL s'inscrit dans le cadre de l'axe 2 de la Charte du Parc actuelle, selon les objectifs opérationnels « Favoriser la création de valeur ajoutée sur les exploitations » et « Promouvoir une agriculture préservant les ressources » et qu'elle répond aux objectifs de l'orientation 7 de la charte 2024-2039 « Accélérer la transition alimentaire et agricole » ;

Considérant qu'au titre de ses propres compétences et politiques et de son appartenance au PNR LAT, la CC CVL met en place des actions qui contribuent à des objectifs partagés définis dans la charte du PNR LAT en vigueur ;

Considérant que le PNR LAT, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la CC CVL ;

Considérant l'animation par le Parc, entre 2017 et 2021 puis entre 2024 et 2025 d'un réseau de restaurants collectifs sur le territoire de la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire ;

Considérant que la Communauté de communes Chinon-Vienne et Loire a sollicité le Parc pour poursuivre cette animation territoriale du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026 ;

1.7. Actes spéciaux et divers

Considérant, qu'en application des règles de la délibération susmentionnée, la rétribution financière de la CC CVL, correspondant à cette expertise complémentaire mobilisée par le Parc, atteindra un montant maximum de 3 150 euros ;

Considérant que ce projet peut servir d'exemple et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et d'idées à une échelle plus globale ;

Considérant le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « restauration collective », annexé.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention technique et financière de coopération public-public avec la Communauté de Communes Chinon-Vienne et Loire relative au projet « restauration collective » courant du 1^{er} septembre 2025 au 1^{er} septembre 2026, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

29 SEP. 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Michel Ponchant,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie, à Didier Guillaume.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 17

**Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » :
attribution de marché**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/17/B du 27 mai 2025 portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la décision du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (n°FR2410011), du 13 juin 2025, désignant le Syndicat mixte du Parc pour réaliser la maîtrise d'ouvrage de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 sur une durée de trois ans ;

Vu la convention-cadre triennale relative au suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs du site établie entre la Région Centre-Val de Loire et le PNR LAT, applicable pour une période de 3 ans (applicable du 13 juin 2025 au 12 juin 2028) ;

Considérant qu'une partie de la mission, fait l'objet d'un marché public de prestations intellectuelles « 2025-COANIMBVVI » en procédure adaptée supérieur à 90 000 euros HT, publié sur la plateforme e-marchespublics.com et au BOAMP le 22 juillet 2025 ;

Considérant que ce marché est divisé en 2 lots :

- lot 1 : animation agri-environnementale dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (période 2025-2028)
- lot 2 : suivis naturalistes et suivis des pratiques agricoles dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (période 2025-2028) ;

Considérant que chacun des lots est subdivisé en 4 tranches : une tranche ferme (2025-2026) et trois tranches optionnelles (année 2027 ; janv. au 12 juin 2028 ; 13 juin au 31 déc. 2028) ;

Considérant que trois offres sont parvenues à savoir :

- pour le lot 1 : Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire (une seule offre) ;
- pour le lot 2 : CPIE Touraine-Val de Loire et SYNERGIS Environnement (deux offres) ;

Considérant l'analyse des offres qui retient pour la période 2025-2028 :

- lot 1 : l'offre de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire pour un montant global de 62 355,77 euros HT

1.1. Marchés publics

- lot 2 : l'offre du CPIE Touraine-Val de Loire pour un montant global maximum de 59 500,00 euros HT (marché à prix mixte, une partie à prix global et forfaitaire à 53 500,00 € HT et une partie à bons de commande sans minimum et au maximum de 6000,00 € HT)

Madame Gaëlle LAHOREAU , en tant que membre du conseil d'administration du CPIE Touraine Val de Loire, informe qu'elle ne prendra pas part au vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ attribuent le lot 1 du marché à la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire pour le montant global de 62 355,77 € HT ;
- ✓ attribuent le lot 2 du marché au CPIE Touraine-Val de Loire pour le montant global maximum de 59 500,00 € HT ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à ce marché ;
- ✓ disent que les crédits seront prévus au Budget.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 29 SEP. 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Michel Ponchant,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitré, à Didier Guillaume.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 17

**Natura 2000 « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » :
animation du site (période 2025-2026)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/17/B du 27 mai 2025 portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 introduisant la possibilité de transfert de compétences aux collectivités dans le cadre de la démarche Natura 2000, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et vu le code de l'environnement dans ses articles L.414-2 et R.414-8-1 qui encadre ce transfert de compétence ;

Vu la délibération n° CPR N° 23.07.12.11 du 7 juillet 2023 de la Commission permanente de la Région Centre Val de Loire portant sur les cadres d'intervention du dispositif FEADER 2023-2027 ;

Vu le décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et notamment son article 28 portant sur la substitution des Régions à l'Etat dans l'ensemble des droits et obligations de ce dernier pour l'accomplissement des missions relatives aux sites Natura 2000 ;

Considérant la décision du Comité de pilotage du site Natura 2000 des Basses vallées de la Vienne et de l'Indre (n°FR2410011), du 13 juin 2025 de désigner le PNR LAT pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 sur une durée de trois ans (2025-2028) ;

Considérant la convention-cadre triennale relative au suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs du site établie entre la Région Centre-Val de Loire et le PNR LAT sur la période considérée (jusqu'au 12 juin 2028) ;

Considérant les dépenses prévues et le plan de financement prévisionnel suivants dédiés à l'animation du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026 :

BUDGET :

Dépenses prévisionnelles	Montant TTC
Dépenses de personnel	37 928,35 €
Frais de personnel PNR LAT : expertise naturaliste et animation de projet (100 j), secrétariat (2,66 j), comptabilité (2,66 j), ressources humaines (5,33 j)	32 589,85 €
Autres frais de personnel associés (non éligibles)	5 338,50 €
Prestations	48 633,60 €
Animation agri-environnementale	23 133,60 €
Suivis naturalistes et suivis des pratiques agricoles	25 500,00 €
TOTAL	86 561,95 €

* prise en compte coûts agents 2025 sur 4 mois et coûts agents 2026 estimés sur la base coûts 2025 +4%

PLAN DE FINANCEMENT du 01/09/2025 au 31/12/2026

Recettes prévisionnelles	%	Montant TTC
FEADER 60 % des montants éligibles	56,3 %	48 734,07 €
Région Centre-Val de Loire 40 % des montants éligibles	37,5 %	32 489,38 €
PNR LAT - Autofinancement	6.2 %	5 338,50 €
TOTAL	100%	86 561,95 €

Madame Gaëlle LAHOREAU, en tant que membre du conseil d'administration du CPIE, informe qu'elle ne prendra pas part au vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le budget et plan de financement prévisionnels liés à l'animation du site Natura 2000 « Basses vallées de la Vienne et de l'Indre » du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2026 ;
- ✓ autorisent la Présidente à solliciter les subventions et à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de financement, notamment les fonds FEADER, pour la période considérée auprès de la Région Centre-Val de Loire selon les modalités et les montants présentés ainsi que tout autre document afférent à cette mission ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 29 SEP. 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Michel Ponchant,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie, à Didier Guillaume.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 17

Convention entre le PNR LAT et EDF-CNPE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/17/B du 27 mai 2025 portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2024/17/B du 09 avril 2024 portant sur la convention technique et financière de coopération public-public avec la commune de Bourgueil, dans le cadre du projet « renaturation des villes et villages » ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bourgueil n°D2024-069 du 26/ juin 2024 portant sur la convention technique et financière de coopération public-public avec le PNR LAT, dans le cadre du projet « renaturation des villes et villages » ;

Considérant que la commune de Bourgueil souhaite réaliser un chantier participatif de renaturation en 2025/2026 issu du Plan guide de renaturation réalisé avec le soutien technique et financier du Parc ;

Considérant que pour 2025, le projet de partenariat PNR/EDF-CNPE prévoit un soutien à hauteur de 10 000 €, dont :

- 5 000 € dédiés à l'activité générale du PNR LAT ;
- 5 000 € pour le financement d'un chantier participatif de renaturation sur la commune de Bourgueil.

Monsieur Benoît BARANGER, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Michel PONCHANT en indiquant qu'en tant que maire de Bourgueil, il ne prendra pas part à ce vote.

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat entre EDF-CNPE de Chinon et le PNR LAT pour l'année 2025, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **29 SEP. 2025**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Michel Ponchant,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitré, à Didier Guillaume,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Brigitte Guglielmi.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 17

Convention de partenariat entre le PNR LAT, EDF-CNPE et la commune de Bourgueil 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT, n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025, portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT, n° 2025/17/B du 27 mai 2025, portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bourgueil n° 2025-015 du 12 février 20225, portant sur l'approbation de la charte du PNR LAT 2024-2039 ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT, n°2024/17/B du 09 avril 2024, portant sur la convention technique et financière de coopération public-public avec la commune de Bourgueil, dans le cadre du projet « renaturation des villes et villages » ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bourgueil, n°D2024-069 du 26/ juin 2024, portant sur la convention technique et financière de coopération public-public avec le PNR LAT, dans le cadre du projet « renaturation des villes et villages » ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n° 2025/24/B du 23 septembre 2025, portant sur la convention de partenariat entre le PNR LAT et EDF-CNPE pour l'année 2025 et la convention associée qui précise que, conformément à son annexe 2, les 5 000 € seront affectés au financement d'un chantier participatif de renaturation sur la commune de Bourgueil ;

Considérant que la commune de Bourgueil souhaite réaliser un chantier participatif de renaturation en 2025/2026 issu du Plan guide de renaturation réalisé avec le soutien technique et financier du Parc ;

Considérant que le PNR LAT s'engage à accompagner la commune dans la mise en place du chantier et à participer aux instances de gouvernance associée à l'élaboration et au suivi du projet ;

Considérant que la commune de Bourgueil s'engage à finaliser la conception du plan guide de renaturation comprenant une programmation de projets de renaturation et la réalisation d'au moins un chantier participatif expérimental en associant EDF-CNPE et le PNR LAT ;

Considérant que, de par les engagements d'EDF-CNPE pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, EDF-CNPE souhaite apporter son soutien au projet.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOUREAU

2025-25/B

1.7. Actes spéciaux et divers

Monsieur Benoît BARANGER, excusé, a donné pouvoir à Monsieur Michel PONCHANT en indiquant qu'en tant que maire de Bourgueil, il ne prendra pas part à ce vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de partenariat entre le PNR LAT, EDF-CNPE de Chinon et la commune de Bourgueil pour l'année 2025, annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

29 SEP. 2025

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

2025-26/B

1.4. Autres types de contrats

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Michel Ponchant,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitré, à Didier Guillaume,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Brigitte Guglielmi.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 17

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

2025-26/B

1.4. Autres types de contrats

Projet de création d'un nouveau siège social : protocole d'accord entre le PNR et la commune de Montsoreau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT,

Vu la délibération du Bureau n°2025-14-B du 18 mars 2025 portant sur la convention avec le CAUE 49 pour une étude de faisabilité,

Considérant que les locaux occupés par le syndicat mixte au 7 rue Jehanne d'Arc à Montsoreau ne sont plus adaptés aux besoins de la structure en raison de la restitution des locaux place des Diligences et de l'augmentation du nombre d'agents ;

Considérant que ce bâtiment souffre de nombreuses non-conformités au regard des réglementations et qu'il est propriété du Conseil départemental de Maine-et-Loire ;

Considérant la montée en charge opérationnelle liée à la mise en œuvre de la charte 2024-2039 et à l'augmentation potentielle du nombre d'agents à venir ;

Considérant pour ces différentes raisons qu'il est opportun pour le PNR LAT d'envisager de se doter d'un nouveau bâtiment ;

Considérant la vente d'une propriété de 3 700 m² à la proximité directe de la Maison du Parc au 27 de l'Avenue de la Loire à Montsoreau ;

Considérant que cette propriété est actuellement occupée par un entrepôt principal et hangar ;

Considérant les échanges avec la propriétaire, les élus de la commune et les représentant de la SPL ALTER Public déterminant l'opportunité d'une acquisition de ce terrain par ALTER Public via une convention de portage foncier entre la commune et ALTER Public ;

Considérant la volonté de la commune de Montsoreau de mettre à disposition du syndicat mixte de gestion et d'aménagement du PNR LAT tout ou partie du foncier acquis dans le cadre de son projet d'aménagement de nouveaux locaux ;

Considérant la nécessité, pour garantir cette mise à disposition, d'établir un protocole d'accord entre la commune de Montsoreau et le PNR LAT ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

1.4. Autres types de contrats

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de protocole d'accord annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le 29 SEP. 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Michel Ponchant,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie, à Didier Guillaume,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Brigitte Guglielmi.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10 Nombre de pouvoirs : 7 Nombre de voix : 17

Réserve Naturelle Régionale de la « Champagne de Méron » : Convention avec la CA Saumur Val de Loire précisant les plans de financement 2023-2028

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/17/B du 27 mai 2025 portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) n°2025-064-DC du 24 avril 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 ;

Vu la délibération de la commune de Montreuil-Bellay du 29 janvier 2025, portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 ;

Vu le décret n°2005-491 du 18 mai 2005 relatif aux Réserves naturelles ;

Vu la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire des 26 et 27 janvier 2006 relative aux Réserves naturelles régionales ;

Vu le courrier du 18 janvier 2023 du Conseil régional des Pays de la Loire à la CASVL, chef de file, autorisant un démarrage anticipé de la programmation 2023 de la future Réserve naturelle régionale,

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2023/01/B du 7 février 2023 portant sur la cogestion par la Communauté d'Agglomération Saumur-Val de Loire et le PNR LAT de la future Réserve naturelle régionale "Champagne de Méron" ;

Vu la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 14 avril 2023, approuvant le classement de la Réserve naturelle régionale « Champagne de Méron » ainsi que le plan de gestion afférent ;

Considérant que, conformément au plan de gestion, les partenaires assureront, entre 2023 et 2028, la mise en œuvre de 29 actions, dont 5 sont placées sous la responsabilité du Parc ;

Considérant que ces suivis et accompagnements techniques mobilisent en moyenne une cinquantaine de jours annuels du responsable du service biodiversité du Parc ;

Considérant qu'afin de permettre à la CASVL de déposer le dossier de demande de subvention FEDER auprès de la Région Pays de la Loire pour l'ensemble du projet, il convient d'élaborer d'une convention de partenariat entre la CASVL, chef de file, et le Parc, partenaire ;

Considérant les différents articles du projet de convention ci-joint et les annexes associées ;

Considérant l'estimation du coût du projet et le plan de financement détaillé, ventilé par partenaires (2023-2028), tel qu'il est présenté en annexe 2 du projet de convention annexé ;

1.7. Actes spéciaux et divers

Dépenses prévisionnelles			Ressources prévisionnelles		
Postes		Montant	Financeurs		Montant
CASVL	Dépenses de personnel	328 310,73 €	CASVL	Région PDL	72 833,12 €
	Autres dépenses de fonctionnement	49 246,60 €		FEDER	198 696,42 €
				Autofi CASVL	106 027,79 €
<i>Sous-total</i>		377 557,33 €	<i>Sous-total</i>		377 557,33 €
PNR LAT	Dépenses de personnel	74 591,75 €	PNR LAT	Région PDL	14 210,61 €
	Autres dépenses de fonctionnement	11 188,76 €		FEDER	45 137,70 €
				Autofi PNR	26 432,20 €
<i>Sous-total</i>		85 780,51 €	<i>Sous-total</i>		85 780,51 €
TOTAL		463 337,84 €	TOTAL		463 337,84 €

Considérant l'estimation du coût du projet et le plan de financement détaillé, pour le Parc de 2023 à 2028, tel qu'il est présenté en annexe 2 du projet de convention annexé ;

Plan de financement prévisionnel du projet pour le Parc 2023-2028

Dépenses prévisionnelles							
Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Dépenses de personnel							
Frais personnel PNR	7 111,65 €	7 868,85 €	15 267,08 €	14 389,83 €	13 802,49 €	16 151,85 €	74 591,75 €
Autres dépenses de fonctionnement							
Frais de structure PNR	1 066,75 €	1 180,33 €	2 290,06 €	2 158,47 €	2 070,37 €	2 422,78 €	11 188,76 €
Total dépenses	8 178,40 €	9 049,18 €	17 557,14 €	16 548,30 €	15 872,86 €	18 574,63 €	85 780,51 €

Recettes prévisionnelles							
Postes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Europe – Feder	3 513,11 €	2 528,34 €	9 238,57 €	9 715,62 €	9360,20 €	10 871,87 €	45 137,70 €
Région des Pays de la Loire	3 029,61 €	4 711,00 €	5 470,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 210,61 €
PNR	1 635,68 €	1 809,84 €	1 848,57 €	6 832,68 €	6 512,66 €	7 792,76 €	26 432,20 €
Total recettes	8 178,40 €	9 049,18 €	17 557,14 €	16 548,30 €	15 872,86 €	18 574,63 €	85 780,51 €

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU

2025-27/B

1.7. Actes spéciaux et divers

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention d'accord de partenariat avec la CASVL fixant les modalités de gestion et de suivi de la RNR de la Champagne de Méron et permettant le conventionnement entre l'autorité de gestion des Fonds FEDER et la CASVL, comme chef de file ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer ce projet de convention et tous les documents afférents ;
- ✓ disent que les montants seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,




Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 29 SEP. 2025

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitré, à Didier Guillaume,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Brigitte Guglielmi.

Excusés :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 15

Sollicitation d'une subvention auprès des DREAL Pays de la Loire et Centre Val de Loire pour la mise en place d'un Observatoire Photographique du Paysage

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/17/B du 27 mai 2025 portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la politique relative à la mise en place d'Observatoires photographiques du paysage du Ministère de la transition écologique et ses principes et méthode ;

Considérant le partenariat avec la Mission Val de Loire pour la mise en place d'un Observatoire photographique du paysage ;

Considérant les lignes de financement 2025 des DREAL Pays de la Loire et Centre Val de Loire, permettant de financer des projets en faveur des paysages ;

Considérant la nécessité de déposer une demande de subvention à l'automne 2025 afin de bénéficier des crédits restant sur l'année 2025 ;

Considérant que ce dépôt de dossier nécessite de joindre une délibération de principe favorable à l'engagement d'un tel projet s'inscrivant dans une thématique prioritaire de la nouvelle charte ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à la demande de subvention auprès des DREAL Centre-Val de Loire et Pays de la Loire relative à la mise en place d'un Observatoire photographiques du paysage ;
- ✓ précisent qu'une nouvelle délibération fixera les plans de financements pour inscription au budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le **29 SEP. 2025**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 23 septembre 2025

Le 23 septembre 2025 à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 17 septembre 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard, à Sophie-Anne Sauvaigo,
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire, à Christine Fauquet,
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Gaëlle Lahoreau,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire, à Sophie Tubiana,
M. Jackie PASSET, La Ménitrie, à Didier Guillaume,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire, à Brigitte Guglielmi.

Excusés :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,
M. Martin COHEN, Tours métropole,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier ROUSSEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 6 Nombre de voix : 15

Sollicitation d'une subvention auprès de l'ADEME relative au projet « Stratégie d'adaptation au changement climatique des acteurs du tourisme »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/17/B du 27 mai 2025 portant sur le bilan de la consultation des communes et la proposition des périmètres de classement et de classement potentiel ;

Vu la politique de l'ADEME « Agir pour la transition écologique (AGIR) » et son portail d'aides aux actions ponctuelles associé ;

Considérant la politique du PNR LAT en matière de développement touristique et d'adaptation au changement climatique et les actions et partenariats associés ;

Considérant la nécessité de déposer une demande de subvention avant la fin octobre 2025 afin de bénéficier des crédits de l'année 2025 ;

Considérant que ce dépôt de dossier nécessite de joindre une délibération de principe favorable à l'engagement d'un tel projet s'inscrivant dans une thématique prioritaire de la nouvelle charte ;

Monsieur Roland MARION, excusé, a donné pouvoir à Madame Sophie TUBIANA, en indiquant qu'en tant que salarié de l'ADEME, il ne prendra pas part à ce vote.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à la demande de subvention auprès de l'ADEME Pays de la Loire relative au projet « stratégie d'adaptation au changement climatique des acteurs du tourisme » ;
- ✓ précisent qu'une nouvelle délibération fixera les plans de financements pour inscription au budget.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le **29 SEP. 2025**